

Administration communale de Koerich
2, rue du Château L-8385 KOERICH Tél. : 288 355 200

Dossier suivi par :
Steve Rodesch, tél. : 288 355 220
E-mail : steve.rodesch@koerich.lu
Réf. StR. : 157/2026

Koerich, le 30 octobre 2026

AVIS AU PUBLIC

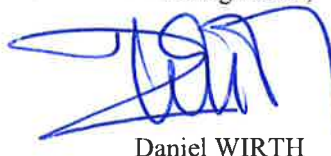
Art.24 § 2 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau

Le bourgmestre de la commune de Koerich certifie par la présente que la demande du 3 janvier 2026 aux fins d'obtenir une autorisation pour la réalisation des infrastructures d'assainissement dans le cadre du plan d'aménagement particulier « rue Principale, rue de Windhof » à Goetzingen présentée par Tecna SARL mandatée par SEGOSA SARL a été autorisée par le Ministre de l'Environnement du Climat et la Biodiversité en date du 14 octobre 2026 (réf. : EAU-AUT-22-0009).

Il est porté à la connaissance du public que tout intéressé peut prendre inspection de cette décision et des plans y afférents à la maison communale pendant 40 jours, et ceci à partir du 1^{er} novembre 2026.

Contre l'autorisation susvisée un recours est ouvert devant le tribunal administratif qui statue comme juge de fond. Le recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un délai de 40 jours à compter du premier jour de la présente publication.

Le Bourgmestre,



Daniel WIRTH

Le Secrétaire f. f.,

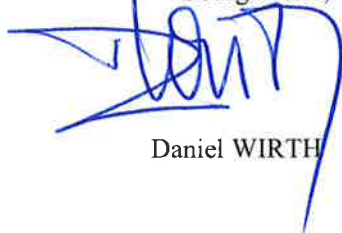


Tim EPSTEIN

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié que l'avis au public concernant l'autorisation pour la réalisation des infrastructures d'assainissement dans le cadre du plan d'aménagement particulier « rue Principale, rue de Windhof » à Goetzingen présentée par Tecna SARL mandatée par SEGOSA SARL a été autorisée par le Ministre de l'Environnement du Climat et la Biodiversité en date du 14 octobre 2026 (réf. : EAU-AUT-22-0009) a été porté à la connaissance du public à partir du 1^{er} novembre 2026, conformément à l'article 24, alinéa 2, de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau.

Le Bourgmestre,



Daniel WIRTH

Le Secrétaire f. f.,



Tim EPSTEIN